

# MTQ Alternatif

Mélange alternatif de semences à gazon conforme aux normes du MTQ

ESPÈCES - semences pures		FORMAT	
Fétuque élevée - <i>Lolium arundinaceum</i>	27 %	Unitaire	10 kg et 25kg
Pâturin du Kentucky - <i>Poa pratensis</i>	20 %	Palette	50 x 10 kg
Ivraie annuel - <i>Lolium multiflorum</i>	20 %	Palette	28 x 25 kg
Ivraie vivace - <i>Lolium perenne</i>	10 %		
Fétuque rouge traçante - <i>Festuca rubra</i>	10 %		
Agrostide colonial - <i>Agrostis capillaris</i>	10 %		
Trèfle Blanc - <i>Trifolium repens</i>	3 %		

## TAUX DE SEMIS (hydroensemencement)

- Taux de semis recommandé à **250 kg/ha** par le MTQ
- Comparaison du nombre de graines/ha pour ce mélange en semences enrobées versus en semences pures:

		SEMENCES ENROBÉES	SEMENCES PURES
Équivalence du taux de semis calculé en nombre de graines/ha (M = millions)	± 380 M graines/ha	<b>250 kg/ha</b>	155 kg/ha
	± 620 M graines/ha	410 kg/ha	<b>250 kg/ha</b>

## Mélange de semences conforme au Règlement sur les semences Mélange à pelouse Canada no. 1

- E<sup>2</sup>HS ne fait aucune garantie au-delà de celle exprimée ci-haut. Si un produit n'est pas conforme à la représentation décrite, la seule alternative à l'acheteur est d'émettre un avis par écrit à E<sup>2</sup>HS à ce sujet, dans un délai maximal de 14 jours suivants la réception. Tout produit jugé non conforme sera remplacé ou remboursé à sa valeur nominale. En aucun cas, E<sup>2</sup>HS ne peut être tenu responsable de dommages spéciaux, direct ou conséquents, ni de dommages d'aucune sorte dus à la présence ou à l'utilisation des produits livrés, qu'ils soient utilisés seuls ou avec d'autres substances. E<sup>2</sup>HS rejette toute responsabilité provenant de l'utilisation de ses produits. Aucune réclamation ne pourra excéder le coût d'achat net.

